



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 14 octobre 2020

NO 24

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Masques SAPFQ

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous l'avez constaté, votre syndicat a pris la décision de faire faire des masques de protection, pour l'ensemble de ses membres. L'envoi des masques a été effectué dans vos bureaux respectifs et si vous constatez qu'il en manque, n'hésitez pas à nous faire part pour que nous puissions vous en faire parvenir.

Depuis que nous avons pris la décision de vous fournir un masque de protection, certains gestionnaires ont mentionné que ce masque n'était pas autorisé sur les lieux de travail et que seuls les masques fournis par l'employeur pouvaient être portés dans le cadre de nos fonctions. Après validation auprès de la CNESST et des autres syndicats de la Fonction publique, seuls les masques de protection fournis par l'employeur sont reconnus et « devraient » être portés dans le cadre de notre travail.

Ceci étant dit, si vos gestionnaires vous demandent de ne pas porter le masque SAPFQ, ne vous embarquez pas dans une confrontation qui pourrait mener à de l'insubordination. Par contre, si vous ne possédez pas de masques fournis par l'employeur sur vos lieux de travail, vous devez effectuer une demande à vos gestionnaires et en attendant, qu'il s'agisse d'un masque reconnu ou pas, il est toujours mieux d'en porter un lors de nos interventions, car c'est votre sécurité personnelle qui importe le plus.

Avec la pandémie qui nous touche tous, nous avons voulu être proactifs en vous fournissant un masque et ce dernier pourra assurément vous servir dans votre vie personnelle, donc portez-le fièrement!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Passez une bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial